



**Promouvoir l'ouverture sur l'Europe et
le contact avec les autres**

DEC LYCEE

Cahier des charges



UCAPE

Union pour la Culture et l'Avenir Professionnel en Europe
Union for Culture and Professional Advancement in Europe

Diplôme Européen de Compétences

Niveau Lycée

Une formation humaniste, culturelle et linguistique

1. U.C.C. SEJOUR TRANSNATIONAL

Un séjour d'une semaine minimum (7 jours temps de transport compris) , dans un pays où la langue véhiculaire est parlée ou est étudiée.

Le séjour d'une semaine peut être remplacé

- par deux séjours plus courts, chacun de quatre jours minimum, temps de transport compris,
- par un séjour de 5 jours minimum, temps de transport compris, et 10 heures de contacts virtuels (visioconférences),
- Par un échange virtuel sur une année scolaire qui engage un travail du groupe UCAPE en formation pour une durée minimale de 20 heures, ainsi que des échanges réguliers entre un élève en formation UCAPE et son correspondant,
- Par la participation au MUN organisé par l'UCAPE.

Le D.E.C. reste accessible à l'élève moyen.

Les modalités du D.E.C. restent souples et pourront être adaptées selon le système éducatif du pays concerné.

Un séjour individuel ou en groupe restreint est souhaitable. Le contact avec l'habitant est essentiel afin que le jeune puisse perfectionner sa maîtrise de la langue et mieux connaître la culture et la vie quotidienne du pays. On privilégiera donc l'échange linguistique en immersion ou bien un stage en entreprise.

Un séjour individuel organisé par la famille est possible, à condition qu'il soit validé par l'établissement d'inscription de l'élève par tout document justifiant du séjour et de l'immersion linguistique (titre de transport, attestation de stage, programme d'étude, etc.).

L'élève présentera une production (artistique, PowerPoint, revue de presse pendant le voyage, vidéo, nouvelle, etc ...) en lien avec son séjour.

Les établissements sont libres d'organiser un oral pour valider le séjour dans la langue de son choix sur la production réalisée par l'élève.

Il est possible d'organiser un oral commun valable à la fois pour la validation du séjour et du niveau linguistique. Cet oral sera alors plus conséquent (une quinzaine de minutes minimum).

2. U.C.C. LANGUE(S)

L'élève doit être capable de comprendre ou de se faire comprendre selon le niveau de scolarité atteint. Une évaluation orale (individuelle ou en binôme) valide la compétence linguistique des élèves. Cette évaluation vérifie les capacités d'expression et de compréhension dans la ou les langues présentées. Cette UCC peut être validée dans plusieurs langues.

Dans les pays européens, les élèves devront avoir atteint un niveau B1-B2. Les professeurs pourront intégrer cette évaluation orale dans un parcours académique quand c'est possible. Les élèves qui obtiennent un des diplômes suivants : First Certificat, TOEIC, Cervantes, Goethe ou DELF sont exemptés de cet oral.

Pour que les élèves puissent atteindre un niveau B1-B2, les établissements sont libres sur l'organisation des cours de conversation en plus des cours académiques pour les élèves de l'UCAPE.

Le DEC mentionnera les langues validées si l'élève en présente plusieurs.

3. U.C.C. CONNAISSANCE DE L'EUROPE

Au moins pendant les deux premières années du lycée, les établissements mettront en place des cours sur les institutions et la culture européenne, les enjeux de l'Europe et les défis à relever (histoire, géographie, économie, art, identité, etc.)

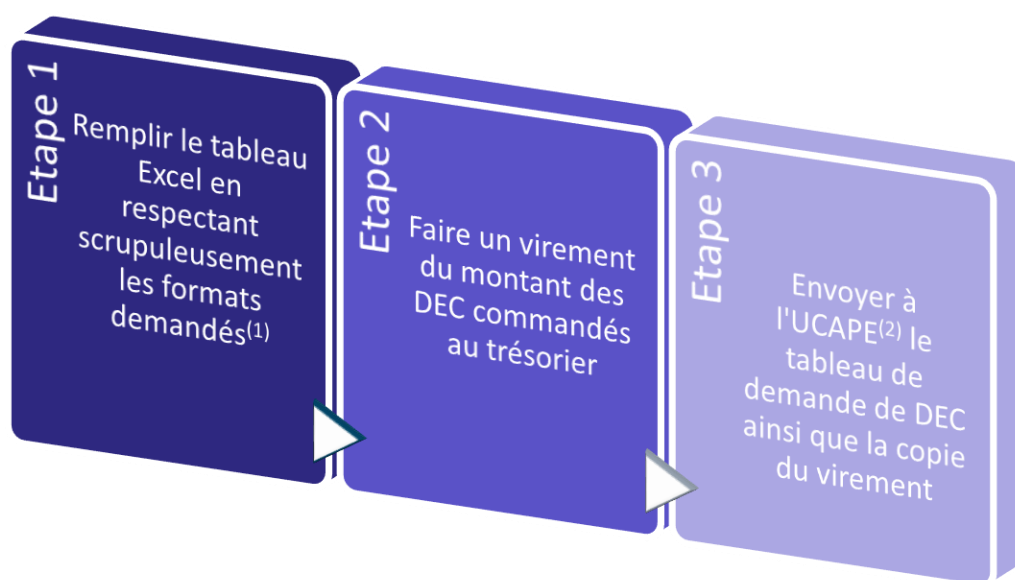
Selon les moyens humains disponibles dans l'établissement, deux formules sont disponibles :

- Un cours spécifique est donné aux élèves. Dans ce cas la validation se fera sous forme d'une épreuve ou d'un contrôle écrit ou oral organisé par le responsable de la formation.

- Un travail de recherche guidé par un professeur peut être proposé. Dans cet autre cas, l'élève validera cette UCC sous forme d'un exposé en classe, un dossier de presse, en lien avec l'actualité ou encore une production culturelle (artistique, PowerPoint, vidéo, ...) en lien avec l'Europe. Il importe de s'assurer qu'il ne s'agira pas d'une compilation mais d'une recherche structurée dont l'élève est capable de rendre compte dans le cadre d'un oral. Les élèves ont la possibilité de travailler en binôme.

Il est parfois possible que ce travail fasse partie d'un parcours académique.

PROCEDURE A SUIVRE POUR TOUTE DEMANDE DE DEC



(1) Le tableau est à télécharger sur le site de l'UCAPE.

(2) Toute demande de DEC est à adresser à : ucapeinfos@gmail.com

Il faut prévoir un délai de deux mois entre l'envoi de la demande et la réception des diplômes.